

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 13 / 2023

OBJET :

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2022

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Janine CHEUL et Dominique LEJEUNE, Messieurs David CHOLLEY, Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mesdames Cécile de BEIR et Claudie PICHOT et Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir à Mme Lejeune), Serge DROIT (pouvoir à Mr Tanty) et Thierry GARNIER

Monsieur Didier VERNIOL a été élu secrétaire de séance.

Les comptes de la commune pour l'exercice 2022 font apparaître les résultats suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : Excédent de 244 622.47 euros
- SECTION D'INVESTISSEMENT : Excédent de 164 466.78 euros

Le résultat de clôture s'élève donc à 409 089.25 euros.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

. DONNE SON ACCORD à l'affectation suivante de ces résultats :

- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) : 164 466.78 €
- Résultat de fonctionnement reporté (imputation R 002) : 244 622.47 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (imputation R1068) : 0 €

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230406-13-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023